

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 29 octobre 2024**

Délibération n°142_241029

Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Département de La Réunion concernant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier du Gol.

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 23 octobre 2024, dématérialisée et affranchie le 23 octobre 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA ² Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ² M. Brice GOKALSING-POUPIA ⁴ Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ³ Mme Camille CLAIN ¹ Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°129 et donne procuration à Mme Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN

²Ont quitté la salle des délibérations, ne prennent pas part au débat de la délibération n°130 et ne prennent pas part au vote

³Ne prend pas part au vote de la délibération n°130

⁴A quitté définitivement la salle des délibérations lors du débat de la délibération n°148 et donne procuration à M. Imran HATTEEA

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°127 à 128	27	5	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°129	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°130	26	6	13	3	29	0	0
Pour les délibérations n°131 à 135	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°136 à 137	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n° 138 à 139	26	6	13	0	32	0	0
Pour la délibération n°140	26	6	13	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°141 à 147	26	6	13	0	32	0	0
Pour les délibérations n°148 à 158	25	7	13	0	32	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal - Séance du 29 octobre 2024 Délibération n°142_241029	Pôle Développement Territorial Durable
	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Département de La Réunion concernant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier du Gol	NPNRU

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Contexte

Le quartier du Gol de la commune de Saint-Louis avait été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU. Afin de mener à bien ce projet d'ampleur, la Commune de Saint-Louis et le Département de La Réunion, dans le prolongement d'un partenariat important engagé depuis de nombreuses années, a formalisé la signature d'une convention-cadre de financement validée le 14 octobre 2020 en commission permanente du Département et le 29 octobre 2020 par le Conseil municipal de Saint-Louis.

Celle-ci détaille la participation du Département aux équipements et aménagements au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier du Gol, à savoir :

- La nouvelle liaison pour desservir le collège Jean LAFOSSE à travers l'aménagement de l'avenue Pasteur avec un cofinancement du Département a établi à hauteur de 441 972,42€.
- La réalisation d'un gymnase sur le secteur dont le programme et le co-financement devaient être finalisés ultérieurement.

Exposé

Le présent avenant précise la contribution allouée par le Département pour la réalisation du gymnase.

Ce gymnase, réalisé en cœur de quartier, permettra aux collégiens de pratiquer l'ensemble des activités sportives prévues lors de leur cursus. Il aura un usage mixte pour des publics différenciés : scolaire, associations, compétitions, etc.

Le détail de ce projet et la fiche action afférente sont jointes en annexe, de même que le programme d'investissement. Le montant total du concours financier du Département pour le projet du Gymnase est de 2.5 millions d'euros.

Conséquences

Suite à l'approbation de cet avenant en commission permanente du Département le 16 octobre 2024, il est alloué une subvention de 2.5 millions d'euros pour la réalisation du Gymnase dans le cadre de sa participation au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier du Gol.

Aussi, il y a lieu de procéder à la validation de l'avenant n°1 à la convention-cadre relative au partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Louis.

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention portant sur le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU ;

VU la convention-cadre relative au partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Louis ;

VU l'avis de la Commission permanente du Département de La Réunion réunie le 16 octobre 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'aménager le quartier du Gol afin d'améliorer l'offre d'équipements publics structurants, de diversification de l'habitat et d'aménagement de son territoire pour répondre aux attentes des habitants et contribuer à l'ouverture du quartier ;

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération de construction du Gymnase ;

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 de la convention-cadre relative au partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Louis ;

Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu.e délégué.e dans le domaine de compétence concerné à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre relative au partenariat entre le Département de La Réunion et la Commune de Saint-Louis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**